qui arrivent à Québec et à Montréal et qui ne font que deux ou trois voyages par année. Le tonnage des navires de long cours représente en Canada, 2,188,000 tonneaux; au Nouveau-Brunswick, 1,386,000 tonneaux; à la Nouvelle-Ecesse, 1,432,000 tonneaux. En somme, le tonnage des navires de long cours est aujourd'hui, sauf une faible déduction, de cinq millions de tonneaux."

En faisant cet exposé l'hon, ministre des finances a adopté la méthode suivie en Angleterre, aux Etats-Unis et dans tous les grands pays maritimes, pour indiquer le tonnage total des navires qui fréquentent les ports de ces pays. Il importe peu de distinguer les navires au long cours des caboteurs; du fait qu'un navire est employé, ne fût-ce que comme traversier, pour importer ou exporter des marchandises, il résulte que son tonnage est imputable au commerce des pays entre lesquels ou pour lesquels on l'emploie. (Ecoutez!) Mais l'hon. membre a semblé insinuer que l'exposé du ministre des finances était inexact en ce qui concerne les navires qui fréquentent les lacs canadiens, et donné dans le but d'induire le public en erreur pour lui faire croire que la confédération occupera, par le chiffre du tonnage, une place éminente parmi les puissances maritimes. M. GALT a calculé le tonnage des navires de long cours et l'a ajouté à celui des navires qui fréquentent les lacs pour obtenir le tonnage total des navires dans l'union projetée. Ces deux catégories ont toujours été parfaitement distinguées dans tous les tableaux publiés par l'hon. ministre ou son département et dans tous les discours qu'il a prononcés. Ainsi, l'hon. membre s'est prévalu de sa position pour lancer de la boue à nos hommes d'état les plus éminents et pour essayer de ternir la réputation de nos hommes publics les plus distingués. Je le répète encore, car je ne saurais trop insister à cet égard auprès de la chambre, nous devons mettre fin à ces procédés; la réputation de nos hommes publics est une propriété nationale que nous ne devons pas, à la légère, laisser attaquer ou avilir. Si nous devons entrer dans la confédération, songeons du du moins à nous présenter avec une bonne réputation. (Ecoutez!) L'hon. membre est allé chercher des vieux numéros du Globe et d'autres journaux dans lesquels, grace à l'effervescence durant laquelle les publications ont paru, il a trouvé des citations peu flatteuses pour les ministres canadiens qui s'occupent aujourd'hui de la confédération. Je n'ai pas mission de défendre ici les hons. MM. Brown et McDougall, see anciens

chefs, qu'il a violemment attaqués, je n'entreprendrai pas non plus de revenir sur le passó, mais je dois dire que ces messieurs se sont mis à l'œuvre avec le ferme propos de mettre fin aux graves difficultés qui ont si longtemps pesé sur notre pays. Ils ont agi aussi avec l'approbation de leurs amis politiques dont ils ont demandé l'avis; au lieu de leur faire des reproches, ce serait le moment de les traiter avec confiance et générosité. Jusqu'à présent j'avais toujours écouté l'hon. membre avec un certain plaisir, et même dans le discours que je réfute en ce moment, il a fait preuve d'une grande capacité, mais le manque de logique, des contradictions incessantes, et le ton déplorable de co discours en font un document unique dans les annales de la législature canadienne. En le lisant, j'ai songé aux canons PARROTT, employés devant le fort FISHER, dont six ont légèrement blessé deux soldats ennemis. mais ont tué ou blessé dangereusement environ cinquante des canonniers qui servaient les pièces. Je suis sûr que l'hon. membre n'a fait que des blessures très-légères à l'hon. M. TILLEY ainsi qu'à M. LYNCH, et que les plus maltraités ont été ses amis personnels. (Ecoutes! et rires!) J'aborde maintenant de plus près la grando question, celle de la confédération du Canada avec les autres colonies de l'Amérique Britannique du Nord; c'est une question de laquelle dépendent le bonheur et la prospérité de ce pays pour le présent et dans un long avenir. L'hon. membre pour la division de Niagara a-t-il lu les débats qui ont précédé l'établissement de la république américaine après la déclaration d'indépendance? Je veux surtout parler des débats dans les conseils de la Virginie qui jounit alors vis-à-vis des autres colonies un rôle analogue à celui du Canada vis-à-vis des provinces maritimes. S'il a lu les discours des MADISON, MARSHALL, RANDOLPH, HENRY, LEE et autres, il n'y a certes pas trouvé un seul passage où soient exprimés des sentiments analogues à ceux dont il nous faisait part hier. Ces grands patriotes se réunirent évidemment avec un sens profond de l'importance de leur œuvre, et au lieu d'apporter dans le débat ces petites animosités de clocher qui ne peuvent qu'entraver et détruire l'harmonie, ils agirent en hommes sérieux (ils ont mérité par là le titre de grands hommes) et se mirent à l'œuvre avec la ferme intention de mener leur entreprise à bonne fin. La confédération qu'ils établirent en 1781